

Vol a l'etalage mineur. Quel risque

Par Liminda, le 04/01/2018 à 12:23

Bonjour, il y a 7 mois?j'avais volé a carrefour d'une valeur de 100 euros avec une amie (babioles et des maquillages). Puis a la sortie les vigiles nous ont amené dans une salle pour vider. J'etais paniqué meme pleurer et avoir dit pourquoi j'avais volé. Ils ont dit si votre parents ne viennent pas, j'appelle la police et vous allez avoir des problème et si votre parents viennent et paye vous pourrez partir. Et une de mes adultes et venue enervé envie de me gifler (bien sur en rentrant severement puni) et decu. Le gris vigile a rempli une feuille et a pris le ticket et nous a laissé partir. Bien sur en partant ils me traitent de menteuse...et ma mere avait demande le ticket vous ne rendez pas et la il dit c a donne au police en se moquant. Et m'accuse que j'ai volé des bougies et des ecouteurs alors que je n'ai pas volé sa c surement les autres qui ont deballé et pas moi mais ils ont dit si c toi donc.ils ont que je paye sans me donner les bougies et les ecouteurs....

Mes question:

Recevra-je un rappel de loi ou que les vigiles n'ont pas porté plainte (cela fais 6-7 mois) ?

Aurait-il des poursuites

Aurait-je un casier judiciaire?

Bloquerai-t-il mon avenir (je n'ai que 11 ans je nnai pas envie que ma vie soit fichu a cause d'une erreur que j'ai commis